

TUILERIES ET TUILIERS D'AUTREFOIS

par Abel LIÉGER et Pascal THIÉBAUT

Quelques demandes de renseignements émanant de chercheurs intéressés par l'abondance des tuileries dans le Toulouais, nous ont montré l'intérêt de faire connaître le résultat des recherches sur ce sujet que nous avons entreprises depuis de nombreuses années¹. Plusieurs publications, souvent très importantes, ont traité récemment des toitures de la région lorraine, des différentes sortes de tuiles rencontrées, soit dans les villages, soit dans les cités, de l'existence de l'ilot lorrain de tuiles creuses². Depuis quelques années, quelques auteurs nous ont présenté la tuile "*objet de collection*" ou la tuile, élément primordial de l'esthétique des toitures de nos campagnes, notamment en Meuse³. Dans notre étude, nous nous limiterons au Toulouais, arrondissement de Toul, qui fut une région très importante, pendant de nombreuses années, pour la production de tuiles de formes variées, et d'autres éléments de la toiture ou de la construction. Nous laisserons de côté, dans la zone sud, les tuileries de la région de Vézelize faisant partie du département des Vosges ou de l'arrondissement de Nancy.

1. Situation géographique et géologique

L'emplacement des tuileries du Toulouais est, avant tout, conditionné par la présence de la matière première qu'est l'argile. Au nord, dans les cantons de Toul et Domèvre-en-Haye, à l'exception de Liverdun, les couches dites "argiles de la Woëvre" ou, encore, marnes et argiles sableuses, qui ont une dizaine de mètres d'épaisseur, couche J4a des cartes géologiques, ont été exploitées, très tôt, pour la fabrication des tuiles, des briques et de la faïence⁴.

Au sud, dans le canton de Colombey-les-Belles, ainsi qu'à Liverdun qui se trouve à l'est, ce sont les marnes et argiles liasiques du Toarcien -couche I 5-, qui ont été utilisées (Fig. 1 et 2)⁵.

L'eau, également indispensable, provient des nombreux ruisseaux de la région, Ache, Terrouin et leurs nombreux affluents au nord, ruisseaux se jetant dans le Brenon au sud.

1. Nous tenons à remercier vivement tous ceux qui nous ont aidés dans nos recherches en collectant documents et archives s'y rapportant : Mesdames Noëlle Guillou, Nadine Joseph, Mademoiselle Claire Prévôt, Messieurs Hubert Collin, directeur des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, le Docteur Michel Hachéff, président du C.E.L.T., Robert Barbier, J.P. Bastien, Christian Benoît, Michel Collot, Pierre Gruy, Jacky Guillou, Jean-Paul Juliac, Roger Marguet, Aimé Richard, Daniel Steinbach, Jean-Pierre Ziegler.

2. CHOUX Abbé J. *La toiture des maisons lorraines*, Art populaire de Lorraine, Strasbourg-Paris, 1966, p. 45-58.

3. CHAUVET J.Y. a. *Vivre la maison lorraine*, Paris, 1981. b. *La tuile plate*, Rev. pop. de Lorr., XXIX, 1981. c. *La tuile ronde*, Rev. pop. de Lorr., XLI, 1981. JANNIN F. *Briques et tuiles d'Argonne*, Horizons d'Argonne, XLIII, 1981. PARISSÉ B. a. *La tuile d'hier*, Connaissance de la Meuse, XXIII, 1991. b. *Les tuiles lorraines se collectionnent*, Villages lorrains, LV, 1991, p.3-7.

4. BRACONNIER M.A. *Description géologique et agronomique des terrains de Meurthe-et-Moselle*, Paris-Nancy, 1883, p. 400.

5. Pour des commodités de mise en page, les tuileries de Pannes dans le canton de Thiaucourt et d'Aboncourt, trop au sud, n'ont pas été portées sur les cartes.

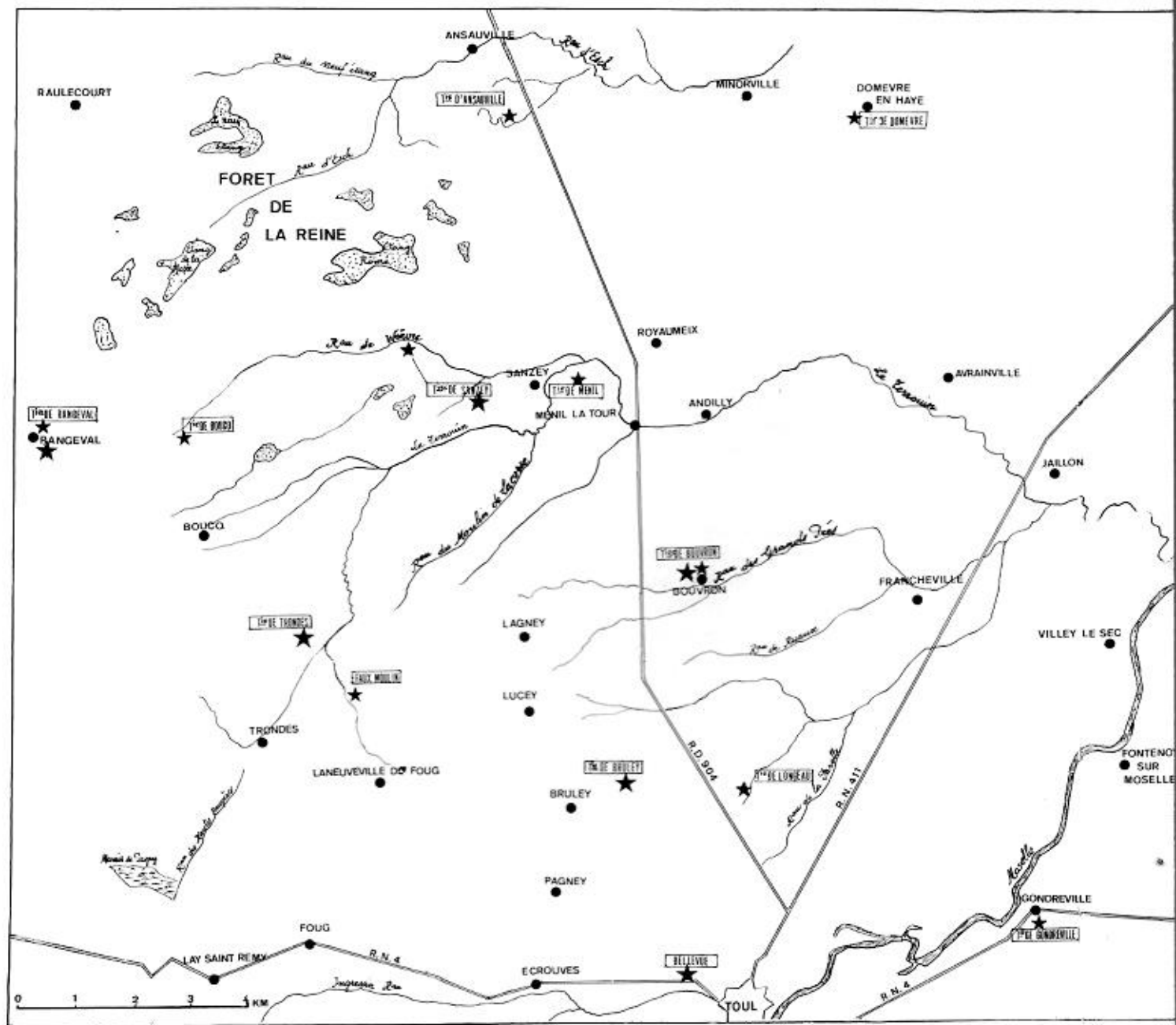
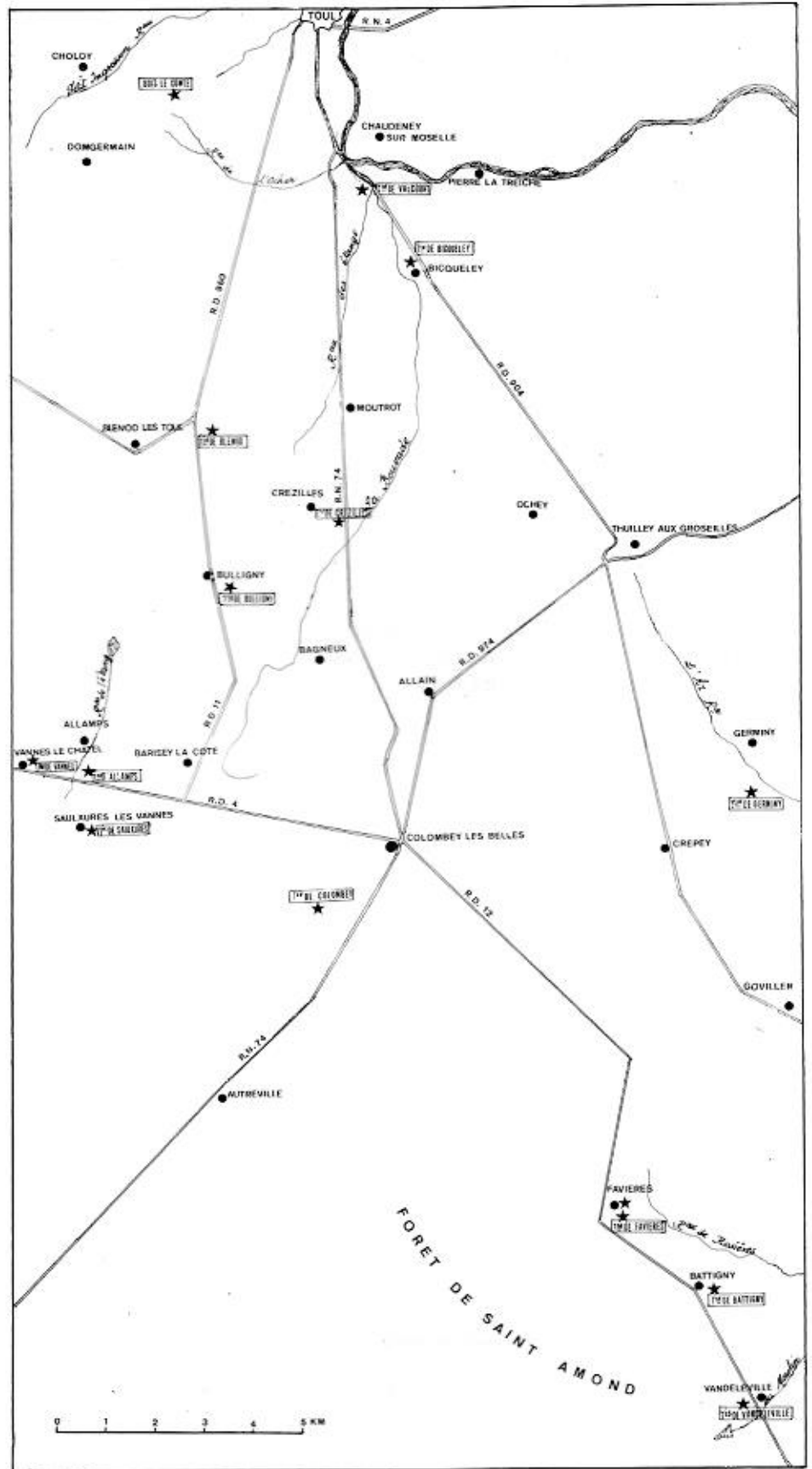
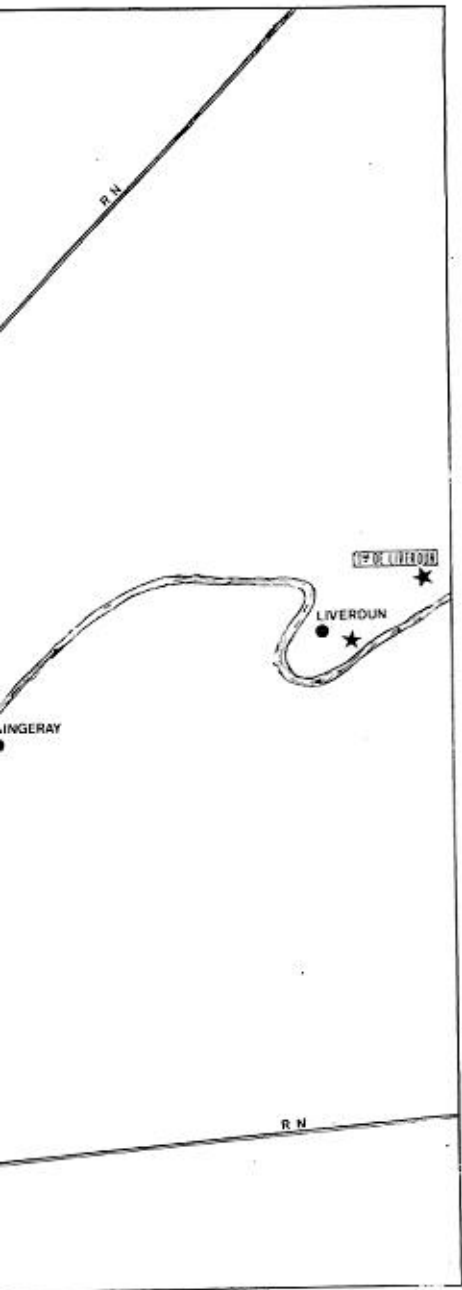


Fig. 1: Tuileries du Toulois: cantons de Toul-Nord et de Domèvre. ▲

Fig. 2: Tuileries du Toulois: cantons de Toul-Sud et de Colombey-les-Belles. ▶



Études Tuloises, 1994, 70, 17-24

3 - Les produits fabriqués

3.1. La tuile ronde ou “tige de botte”.

Héritière de l'imbex gallo-romain, la tuile ronde ou “tige de botte” semble avoir été la plus utilisée dans la région, pendant une période assez longue, et la plupart de nos tuileries l'ont fabriquée en grande quantité. Elle mesure, habituellement, environ 41 centimètres de longueur et de 12 à 16 centimètres de largeur, aux extrémités. A l'origine, il semble que certaines tuiles rondes aient été munies d'un ergot à une extrémité, de façon à ce que celles utilisées en coulants soient retenues par les lattes de la toiture. Très rapidement, cet ergot disparaît et les tuiles doivent reposer sur des toits à faible pente, de 20 à 25° au maximum, pour éviter les déplacements. La faîtière qui lui est associée est de plus grandes dimensions : 42 cm x 20 à 24 cm.

En règle générale, les tuiles rondes, utilisées en coulants, ont leurs dos concaves et celles servant de couvrants présentent des dos convexes, pour éviter leur glissement, mais cette règle n'est pas toujours respectée par les fabricants.

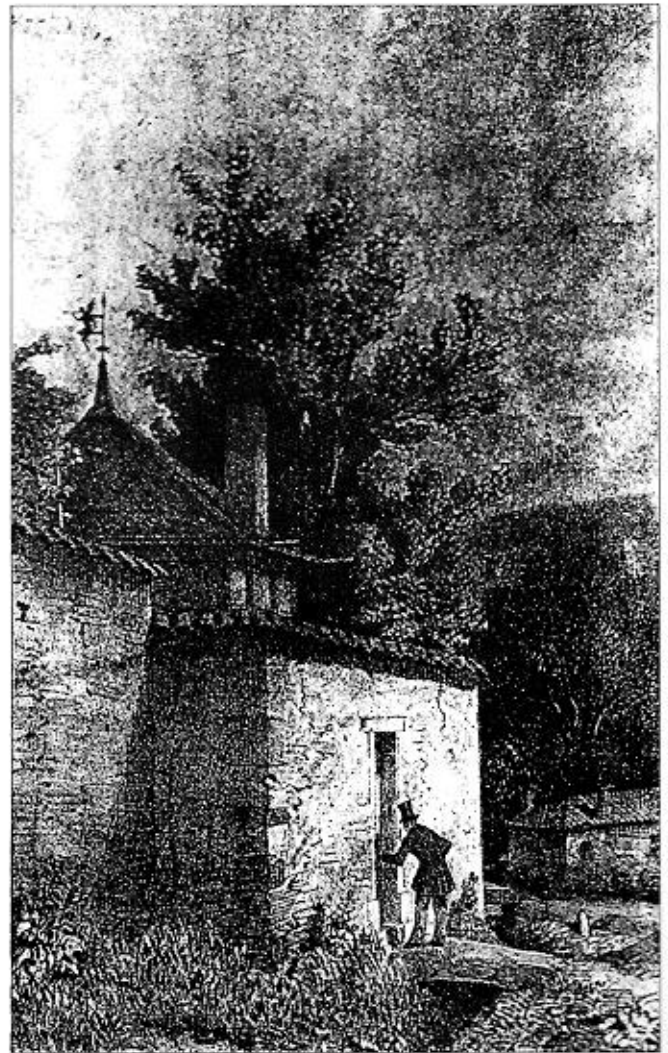
3.2. La tuile plate à rebords.

Il existe encore quelques toitures en tuiles plates à rebords ou tuiles romaines (coulants), des tuiles rondes servant de couvrants mais ces tuiles à rebords paraissent surtout provenir des tuileries de la Meuse (Maxey-sur-Meuse, Cou-sances, etc...).

3.3. La tuile plate ou écaille.

La tuile plate ou écaille se rencontre également, assez souvent, dans le Toullois. Elle possède un bout arrondi et a surtout été utilisée sur les toitures à fortes pentes : église, maison religieuse, pigeonnier, ... (Fig.3). L'ergot, dont elle est munie, permet une bonne fixation, souvent même renforcée par des pointes dans les trous qui y sont réservés. Dans certains cas, elle peut être recouverte d'une glaçure plombifère de différentes couleurs. Il existe plusieurs tailles de tuiles plates : 30 x 15,3 cm, 20,5 x 10 cm, 16 x 7,5 cm.

On a aussi fabriqué une autre sorte de tuile plate, de forme carrée, comportant, sur sa face postérieure, un ergot de suspension disposé au voisinage d'un angle, permettant l'accrochage sur un liteau, dans une position dont la diagonale détermine la verticalité. Accessoirement, un trou percé sous l'ergot permet de compléter la fixation au moyen d'un clou. Ces tuiles peuvent, éventuellement, être recouvertes d'une glaçure plombifère de teintes variées. Elles mesurent 13 cm².



**Fig. 3 : Toiture de tuiles écailles à la
faïencerie de Toul-Bellevue.**

Détail d'une lithographie de A. Maugendre, vers 1860.

3.4. Les tuiles “violon”.

Les différents types de tuiles “violon”, que l’on rencontre parfois, ne semblent pas, eux non plus, avoir été fabriqués dans notre région, mais plutôt dans la Meuse et la Haute-Marne.

3.5. La tuile mécanique.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, apparaît un nouveau type de tuile, la tuile mécanique comportant un emboîtement assurant une meilleure étanchéité de la toiture. Le nombre de tuiles utilisées, 14 à 15 au mètre carré, diminue fortement le poids de la couverture et permet une charpente plus légère. La production industrielle de cette tuile réduit son coût de revient et sa pose, très aisée, pouvant être effectuée par un ouvrier non spécialisé, lui assure, très rapidement, un grand succès, en

particulier dans les agglomérations importantes, les campagnes restant fidèles aux tuiles rondes ou, éventuellement, aux tuiles plates¹³.

3.6. Les accessoires.

A ce type de tuile sont souvent associés différents accessoires : frontons, tuiles de rives, faîtières à crêtes, épis ou poinçons de faitage, etc..., habituellement dépourvus de marquage et qui, pour la plupart, ne semblent pas avoir été fabriqués dans nos tuileries.

3.7. Autres produits.

Enfin, la plupart des établissements ont produit, également, des briques, pleines ou à jours, des conduits de drainage ainsi que des carreaux de pavage.

4. La fabrication

A l’origine, il semble que certaines des exploitations soient, le plus souvent, de petite taille, la production étant, peut-être même, semi-artisanale et saisonnière.

Le personnel employé devait comprendre quelques hommes du ou des villages proches pour les gros travaux, extraction de la terre, transport, malaxage, cuisson, etc..., ainsi que des femmes, ou même des enfants, s’acquittant des tâches plus en rapport avec leurs moyens physiques (moulage des tuiles, marquage éventuel). Dans le cas de petites exploitations, le personnel était souvent constitué du tuilier, de sa femme et, parfois, d’un ou deux manoeuvres. Dans les exploitations plus importantes telles que Rangéval, Sanzey et Trondes, la production devait durer toute l’année, avec un personnel à demeure. En 1856, les deux tuileries de Bouvron emploient 34 ouvriers; en 1857, bien que ne fonctionnant que du 15 avril au 10 octobre, Bruley emploie 12 à 14 ouvriers, dont cinq au-dessous de 16 ans, mais aucun au-dessous de treize ans. On ne s’improvise pas tuilier, et la fabrication n’est pas simple.

L’argile, qui se trouve souvent à proximité de l’établissement, ce qui a, d’ailleurs, motivé son emplacement, est extraite du sol au début de l’hiver, car les gelées vont permettre

de mieux la travailler. Elle est transportée vers une fosse de malaxage, au fur et à mesure des besoins, elle y est humidifiée, triturée, et, dans les exploitations importantes, “corrayée” sous une meule actionnée par des boeufs jusqu’à ce qu’elle soit “formée”. La terre est ensuite apportée au mouleur qui remplit des moules en bois ou en fer, adaptés aux différents produits à fabriquer (tuiles plates ou tiges de bottes, carreaux, briques), placés sur des sacs de jute. Après les avoir tassés et égalisés à l’aide des mains mouillées ou d’une plaquette de bois, saupoudrés avec du sable fin, l’ouvrier retourne les moules sur des plaquettes de bois. Pour les tiges de bottes, la courbure, appelée “pliage”, est faite, alors, sur des pièces de bois de forme appropriée. La tradition orale rapporte, qu’à l’origine, ces tuiles étaient moulées sur la cuisse des femmes employées à la tuilerie.

Les produits bruts sont transportés dans des séchoirs, quelquefois, au moyen de tapis roulants, toile sans fin tournée à la main, où ils vont séjourner dans les courants d’air jusqu’à ce qu’ils soient bien secs. L’Encyclopédie de Diderot et D’Alembert reproduit les gestes, les installations et les outils des tuiliers du XVIII^{ème} siècle, qui ne semblent pas avoir beaucoup changé pendant une partie du siècle suivant (Fig. 4 et 5).

13. L’invention de la tuile à emboîtement rectangulaire, dite tuile mécanique, est due à François-Xavier Gilardoni (1806-1893) d’Altkirch. Le type n°1, dit “à losange”, fit l’objet d’un premier brevet déposé en 1841. D’autres types,

dont le n° 3, dit “à double recouvrement”, furent respectivement brevetés et utilisés en 1844, 1847 et 1851 (Chabat, *Dictionnaire de construction*, Complément, Paris, 1878, p. 324)

Pour les tuiles rondes et les briques, on en marque alors une grande partie du tampon de la fabrique et certains signes, dessins, patronymes ou messages y sont quelquefois gravés. Quand les 40 ou 45 000 tuiles, briques ou autres produits fabriqués sont prêts, on décide, alors, de la cuite à effectuer, souvent deux ou plus, dans l'année. On sèche le four avec un feu de fagots; les produits, enfin secs, y sont ensuite empilés

soigneusement et on fait un feu, d'abord petit, pour que les tuiles ne "coulent" pas, puis moyen, avant d'arriver au grand feu qui sera gardé et entretenu pendant toute une semaine pour les tuiles, deux pour les briques et les carrelages. La cuite ainsi réalisée nécessitera environ 2 000 fagots et 90 stères de bois (chêne ou hêtre). Avant de défourner la cuite, une semaine entière de refroidissement sera nécessaire.

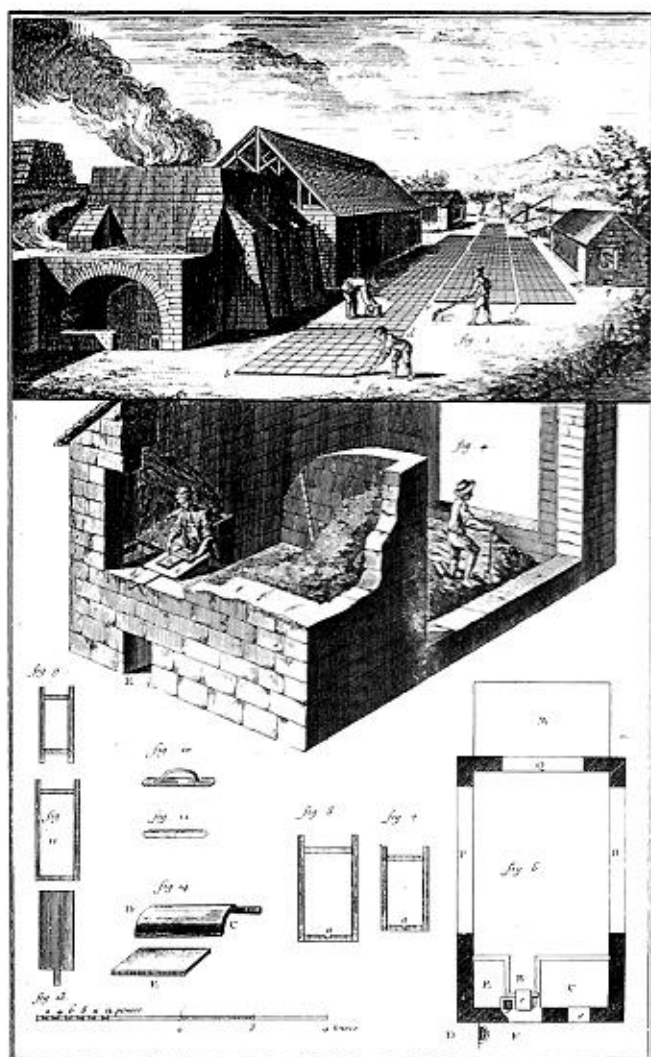


Fig 4: Tuilerie (Encyclopédie pl. 10)

Dans la partie supérieure, des ouvriers préparent et aplanissent une surface couverte de sable pour y faire sécher les tuiles, les rangent; une fois qu'elles sont sèches, ils les enlèvent pour les mettre à l'air dans un magasin couvert. Au-dessous, un ouvrier broie l'argile, un autre la met en forme; on voit des outils permettant ce travail.

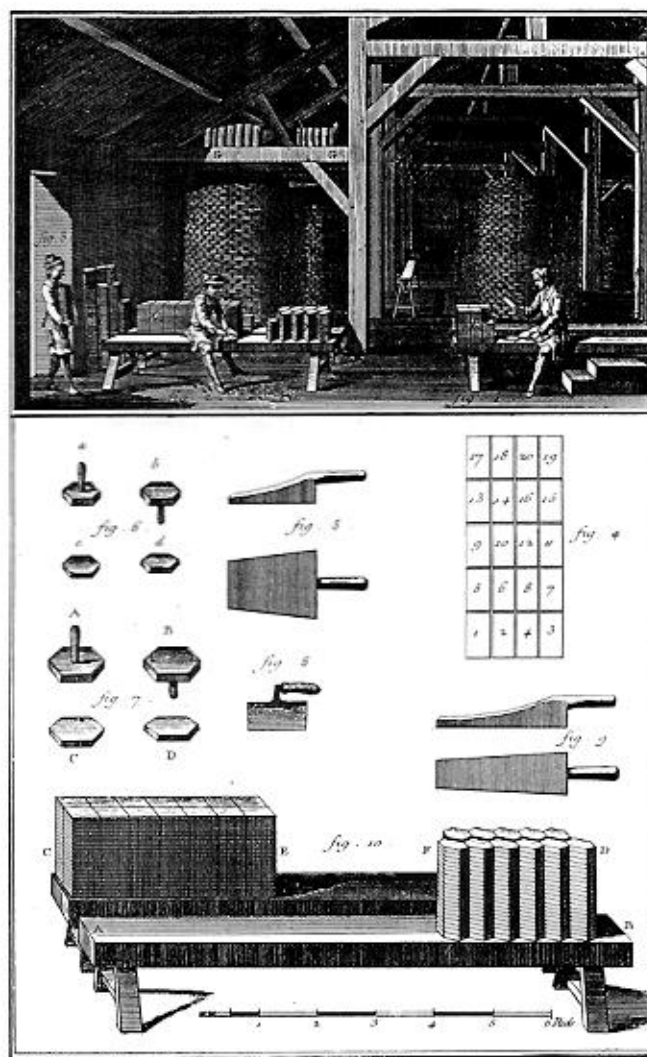


Fig 5: Tuilerie (Encyclopédie, pl. 11)

Intérieur de magasin où les tuiles et les carreaux achèvent de sécher; après quoi, ils seront mis au four. A droite, l'ouvrier, à califourchon sur une planche posée sur des tréteaux, coupe les briques pour en faire des carreaux; l'autre ouvrier, à gauche, assis sur une "selle", un calibre à la main, retranche du carreau tout ce qui dépasse; il se sert d'un couteau. Dans la partie inférieure, les outils de ce travail sont détaillés : calibres, bates, couteau, les deux "selles" du coupeur.

La tuilerie appartient à un ou plusieurs riches propriétaires, quelquefois à une commune et, dans de nombreux cas, elle est louée à un exploitant tuilier pour une période de temps, et une redevance, fixée souvent après enchères publiques. Cette location comporte de nombreuses obligations envers le loueur, ou même les habitants de la commune. En 1899, le baron Edouard d'Hamonville loue les tuileries de Boucq et de

Rangéval à Jean Auguste Raymond de Bouexic, comte de Pinieux qui vient d'épouser sa fille, Sophie Hamonville¹⁴.

Un procès-verbal de location, en date du 17 Juillet 1870, concernant la tuilerie de Favières, conservé aux Archives départementales, montre bien, dans ses différents articles, toutes les obligations que devait accepter le locataire¹⁵.

5. Le marquage

Certaines tuiles portent l'estampille de la fabrique où elles ont été faites mais cette façon d'identifier leur lieu de provenance ne semble apparaître que vers le milieu du XIX^{ème} siècle. Cette opération paraît avoir été provoquée par des malfaçons dans les fournitures de certaines tuileries afin de donner un label de qualité aux produits les meilleurs. Actuellement ce marquage fait les délices des collectionneurs. Pour les tuiles rondes, il s'agit généralement d'une empreinte ronde, ovale ou rectangulaire, imprimée à l'aide d'un cachet métallique alors que l'argile était encore fraîche¹⁶. Dans un seul cas, elle a la forme d'un écu (Sanzey, 1852). Cette marque indique le nom du propriétaire de la tuilerie, l'emplacement de celle-ci, quelquefois la date de fabrication de la tuile. L'estampille peut

aussi ne donner que l'initiale du nom du propriétaire (D pour Douzain), du lieu de fabrication (R pour Rangéval, F pour Faux Moulin, à Lucey), ou enfin divers renseignements sur une ou plusieurs lignes (RGV/TB pour Rangéval/Terre de Boucq).

Plusieurs de ces marques ne sont pas encore identifiées (Fig. 6). Les tuiles plates ne sont pas marquées. La tuile mécanique porte toujours, dans un cartouche généralement placé sur la face inférieure, la marque moulée de la tuilerie l'ayant fabriquée, avec, parfois, le nom du propriétaire. Quelques briques sont également frappées de l'empreinte de leur fabrique.

14. MORLAINCOURT (Gal de). *La seigneurie de BOUCH (1230-1930)*. Nancy, 1936, p. 143.
15. ADMM W01844.

16. Certaines tuiles ont été frappées de la même empreinte, de nombreuses fois, comme s'il s'était agi d'un jeu pour l'auteur de ce travail, probablement un enfant.

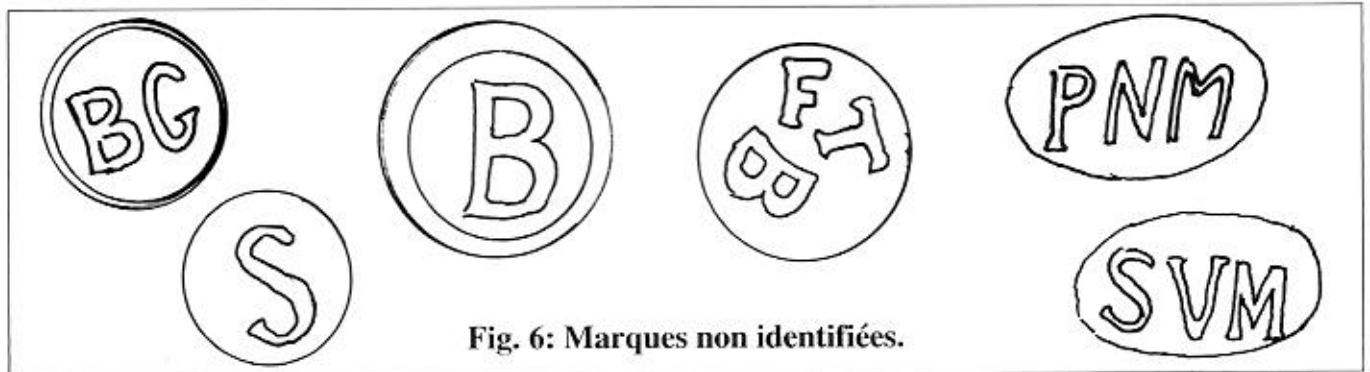


Fig. 6: Marques non identifiées.